



L'efficacité réformiste

Le Vaudreuil le 21 janvier 2009

MODULATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Comme vous le savez, la Direction de l'établissement souhaite mettre en place pour l'année 2009, un accord de Modulation du Temps de Travail.

Pour notre part, cela est envisageable seulement si cela :

- Est fait afin d'éviter le chômage partiel.
- Évite aux salariés de se retrouver en congés imposés comme cela a été trop souvent le cas.
- Ne sert pas à maintenir une certaine productivité

La priorité est de conserver l'emploi de tous les salariés du Vaudreuil et cela sans aucune perte de salaire.

Lors de la première réunion du 9 janvier dernier, la Direction nous a présenté son projet.

- Accord seulement sur l'année 2009. (révision de l'accord existant)
- Un plancher de jours de modulation basse.
- Pas de possibilité de stocker de jours si départ sur de la modulation haute.
- Délai de 7 jours de prévenance.
- Conclure un accord rapidement.
- Applicable seulement sur les secteurs en difficulté

Nous avons fait savoir à la Direction :

- Que nous étions d'accord sur le principe et que comme à notre habitude, nous tenterions d'arriver à un accord.
- Que du temps était nécessaire.
- Que les salariés ne devaient pas être les seuls à faire des efforts.

Nous revendiquons :

- Le fait de pouvoir détenir un compte positif si nous démarrions par de la modulation haute
- Pas d'équipe le samedi après-midi
- La possibilité de refuser une modulation haute pour raison personnelle
- Bonification des journées de modulation haute...

D'autres points restent sans réponse :

- Compteurs individuels en fin d'année s'ils s'avéraient négatifs ?
- Implication des fonctions support ? etc...

**Prochaine réunion le jeudi 22 janvier
Nous vous tiendrons informés**

